



©Alexia Rost

SPORTS DE GLACE

Le porté-gate

Dans le dernier numéro de À Fontenay, le visuel qui illustrait l'annonce des championnats de France de danse sur glace en couple à Fontenay, était en fait une photo de... patinage artistique ! C'est Lurdes Martin, la présidente de la section de l'artistique sur glace, qui tiqua la première : « *En danse sur glace, les portés au-dessus de la tête sont prohibés ! Ces derniers sont réservés au domaine acrobatique qui relève du patinage artistique.* » Didier Montoursis, président de la section danse sur glace, fier du sans faute dans l'organisation des championnats de France les 23 et 24 mars sur la banquise fontenaysienne, d'enfoncer le clou de cet erratum photographique, énumérant quelques différences majeures entre les deux disciplines : « *La danse sur glace a fait son entrée aux Jeux en 1976, 70 ans après le patinage artistique. En patinage artistique, on parle de programmes court et libre, et de danses rythmiques imposées et libres en danse sur glace. On ne saute pas en danse sur glace, les portés sont moins acrobatiques et ne doivent pas se faire au-dessus de l'épaule. La danse sur glace, c'est de la danse sur de la glace, le patinage artistique est plus une gymnastique acrobatique sur glace.* » Deux disciplines pleines de grâce... ● C.J